

Agents Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques

Certains agents chimiques ont, à moyen ou à long terme, des effets cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction chez les salariés qui ont été exposés. On les retrouve dans de nombreux secteurs d'activité.

1. Définitions



Cancérogène (ou cancérigène) : substance, mélange ou procédé capable de provoquer le cancer, d'en augmenter la fréquence ou de favoriser une survenue plus précoce. Si la majorité des cancérogènes est constituée par des agents chimiques (amiante, poussières de bois, benzène...), les rayonnements ionisants et certains agents biologiques sont également classés cancérogènes.

Le cancer se caractérise par une prolifération anarchique de cellules dans un ou plusieurs organes. Les organes les plus fréquemment touchés par les cancers d'origine professionnelle sont les poumons, la vessie et le sang.

Rien ne permet de distinguer un cancer d'origine professionnel, et, dans de nombreux cas, les expositions professionnelles ne sont pas le seul facteur en cause. Cependant, elles peuvent avoir un effet décisif dans le déclenchement du cancer. La **traçabilité des expositions** a donc un rôle primordial dans le suivi médical du salarié.



Mutagène (ou génotoxique) : agent capable d'induire ou d'augmenter la fréquence d'apparition de mutations génétiques (modifications permanentes de l'ADN), pouvant initier le développement d'un cancer. Une exposition à ce type d'agent peut induire des défauts génétiques héréditaires.



Reprotoxique (ou toxique pour la reproduction) : substance, préparation ou procédé pouvant produire ou augmenter la fréquence d'atteinte à la fertilité chez l'homme ou la femme, ou induire des effets perturbant le développement normal de l'enfant à naître : fausses couches, avortements spontanés, malformations...





Les produits CMR peuvent pénétrer dans l'organisme par les voies respiratoires, digestives et cutanées.

Il n'y a **pas d'effet seuil** à partir duquel un produit CMR est considéré cancérogène ou mutagène, puisque de très faibles niveaux d'exposition peuvent avoir des effets néfastes ; **toute exposition à un CMR est donc évaluée comme particulièrement dangereuse pour la santé.**

2. Etiquetage

Jusqu'au 1^{er} juin 2015, deux systèmes d'étiquetage des produits chimiques, dont les CMR, coexistent (Cf. Fiche pratique « Sources d'information ») : l'**étiquetage avant CLP** (Classification, Labelling, Packaging) et l'**étiquetage CLP**.

Que ce soit l'un ou l'autre des deux systèmes d'étiquetage, **seules les phrases de risque indiquent clairement s'il s'agit d'un produit CMR**. Il convient donc de **lire entièrement** l'étiquette de sécurité du produit ou sa fiche de données de sécurité.

Catégories 1 et 2	Catégories 1A/1B	Catégorie 3	Catégorie 2	Catégorie Supplémentaire
L'effet est prouvé ou très probable chez l'homme		L'effet est possible chez l'homme		Effets sur ou via l'allaitement
Très toxique T+ ou Toxique T 	Dangereux pour la santé 	Nocif Xn 	Dangereux pour la santé 	Pas de pictogramme
Phrases de risque associées :				
<u>Cancérogène</u> R45 : peut causer le cancer R49 : peut causer le cancer par inhalation H 350 : peut provoquer le cancer		<u>Cancérogène</u> R40 : effet cancérogène suspecté, preuves insuffisantes H351 : susceptible de provoquer le cancer		
<u>Mutagène</u> R 46 : peut causer des altérations génétiques héréditaires H 340 : peut induire des anomalies génétiques		<u>Mutagène</u> R 68 : possibilité d'effets irréversibles H 341 : susceptible d'induire des anomalies génétiques		
<u>Reprotoxique</u> R60 : peut altérer la fertilité R61 : risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant H360 : peut nuire à la fertilité ou au fœtus		<u>Reprotoxique</u> R62 : risque possible d'altération de la fertilité R63 : risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant H361 : susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus		<u>Reprotoxique</u> H362 : peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel